

PROGRAMME DE RETOUR A LA TERRE

Etablissements familiaux—Placement d'ouvriers agricoles—Etablissement agricole de chômeurs

A la date du 31 décembre 1934

Résumé de l'œuvre accomplie

Etablis sans aide financière (du 1er octobre 1930 au 31 décembre 1934):	Familles	Personnes
Familles établies sur des fermes—Ministère des Chemins de fer.	15,589	77,945
Célibataires placés dans des fermes—Ministère des Chemins de fer.	33,842
Total de gens établis sans aide financière.	15,589	111,787
Etablis sans aide financière (du 1er juin 1932 au 31 décembre 1934):		
Programme d'établissement agricole de chômeurs—accord entre le gouvernement fédéral et les provinces.	3,948	20,657
Total des gens établis et placés comme ouvriers.	19,537	132,444

Analyse par province

Familles établies sur des fermes (sans aide financière):

Nombre de familles.	Colombie-						Provinces		
	Anglaise	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Maritimes	Total	
Ouvriers agricoles placés, sans aide financière):	996	4,812	3,493	1,631	1,652	2,652	348	15,589	
Nombre d'ouvriers placés.	295	9,271	3,197	6,459	10,947	2,174	1,499	33,842	
Etablissement agricole de chômeurs (accord entre le gouvernement fédéral et les provinces):									
Nombre de familles établies.	52	588	930	574	585	917	Nouvelle-Ecosse 302	3,948	

Je fais insérer ces chiffres au harsard simplement pour démontrer que les résultats de la politique adoptée par le Gouvernement ont été, en tous les cas, importants. On peut observer que les premiers chiffres cités représentent le résultat des accords de colonisation conclus entre les chemins de fer et le Gouvernement. Puis, plus loin, on voit les chiffres provenant des accords entre le Dominion et les provinces.

Actuellement, comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement ne peut agir en cette affaire qu'avec la coopération des provinces, en la traitant comme mesure de soulagement au chômage. C'est le plan avancé par le ministre du Travail, celui qui fonctionne en vertu des accords, tels qu'ils sont et qui ont produit, du moins, des résultats importants.

L'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden) a dit,—et j'ai noté ses paroles: "Mieux vaut pour les gens habiter la campagne que demeurer dans les villes." Je partage complètement cet avis et je crois que tous les honorables députés l'approuveront. Cependant, je répète que ce problème est universel. Il s'agit de savoir comment nous allons arrêter le courant des gens qui désirent habiter la ville plutôt que la campagne? J'ai passé ma vie à la campagne, et pendant cette période, la vie sur la ferme est devenue plus agréable et plus confortable, sous bien des rapports. Les régions rurales jouissent maintenant de la distribution postale du service téléphonique rural, de l'éclairage électrique et de bien d'autres améliorations. Mais, en dépit de ces faits, l'exode vers les villes continue, l'éclat des villes attire encore beau-

coup de gens. C'est là un problème que l'univers doit envisager et qui est commun au Canada et à tous les autres pays. Nous devons prendre en considération l'élément humain et voir comment la vie rurale peut être rendue si agréable que les gens préféreront demeurer sur la terre et cultiver ce qu'il leur faut pour se nourrir que d'habiter la ville. C'est le genre de vie mené par les habitants de la province de Québec et je prétends,—je sais,—qu'il n'est pas de gens plus contents et plus heureux que les habitants de cette province.

Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire. Je répète combien je regrette l'absence du ministre du Travail, parce qu'il est mieux renseigné que je ne le suis touchant des questions de cette nature. Il a étudié ces questions au cours des quatre dernières années et il aurait pu exposer la situation à la Chambre beaucoup mieux que je ne l'ai fait. Cependant, en ce qui regarde le Gouvernement, si les honorables députés désirent que cette résolution soit soumise au comité de l'agriculture, nous n'avons aucune objection.

M. BRADETTE: Après les remarques du premier ministre intérimaire (sir George Perley) j'ai l'intention...

M. L'ORATEUR: Je dois faire observer à l'honorable député que ses remarques vont clore le débat.

M. BRADETTE: J'apprécie ce qu'a dit le premier ministre intérimaire. Tous les honorables députés comprennent qu'il est impossible d'expliquer tous les détails d'un projet en quarante minutes. Si je l'ai bien compris,